



Direction de la santé
Bureau de veille sanitaire

Surveillance et veille sanitaire en Polynésie française

Données du 7 au 20 octobre 2019 (semaines 41 et 42)

Communiqué de presse

La surveillance des maladies infectieuses en Polynésie française est effectuée chaque semaine par la déclaration volontaire des médecins du « Réseau sentinelle » et de l'ensemble des laboratoires.

Evolution du nombre de cas déclarés, par pathologie

Pathologie	Activité	Evolution
Grippe	Faible	→
Dengue	Épidémique	↗
Leptospirose	Faible	→
Diarrhée	Modérée	→

Dengue

- Epidémie de dengue 2 depuis le 10 avril 2019

Au 28/10/2019, 1691 cas autochtones et 2 cas importés de dengue 2 ont été confirmés depuis début 2019.

- *Iles en phase épidémique* : Tahiti (10/04/2019), Bora-Bora (12/07/2019), Moorea (12/08/2019), Nuku Hiva (27/08/2019), Raiatea (12/09/2019), Huahine (13/09/2019), Rangiroa (19/09/2019), Ua Pou (27/09/2019), Tahaa (7/10/2019), Hiva Oa (8/10/2019), Ua Huka (9/10/2019), Tubuai (9/10/2019) et Fatu Hiva (10/10/2019).
- *Iles en phase d'alerte* : Takaroa, Maupiti, Tikehau et Arutua.

Le virus de type 2 (DENV-2) n'ayant pas circulé dans le Pays depuis l'an 2000, la population est faiblement immunisée. Les personnes de moins de 20 ans ou arrivées en Polynésie française après 2000 sont les plus à risque d'être infectées. Ce contexte épidémiologique pourrait entraîner une épidémie de plus grande ampleur.

Au-delà de la lutte anti-vectorielle mise en œuvre par la Direction de la santé (Centre d'hygiène et de salubrité publique) avec la collaboration des communes, il relève de la responsabilité de chacun de se mobiliser contre la dengue.

1) Prévention individuelle pour ne pas être infecté :

- protégez-vous des piqûres de moustiques (répulsifs, moustiquaire, diffuseurs...)
- éliminez chaque semaine les gîtes larvaires autour de votre domicile et de votre lieu de travail

2) Si vous avez de la fièvre supérieure à 38°C, consultez un médecin.

Ceci est important si vous venez de Tahiti et vous rendez dans une autre île de Polynésie non touchée par ce virus.

3) Si vous avez la dengue :

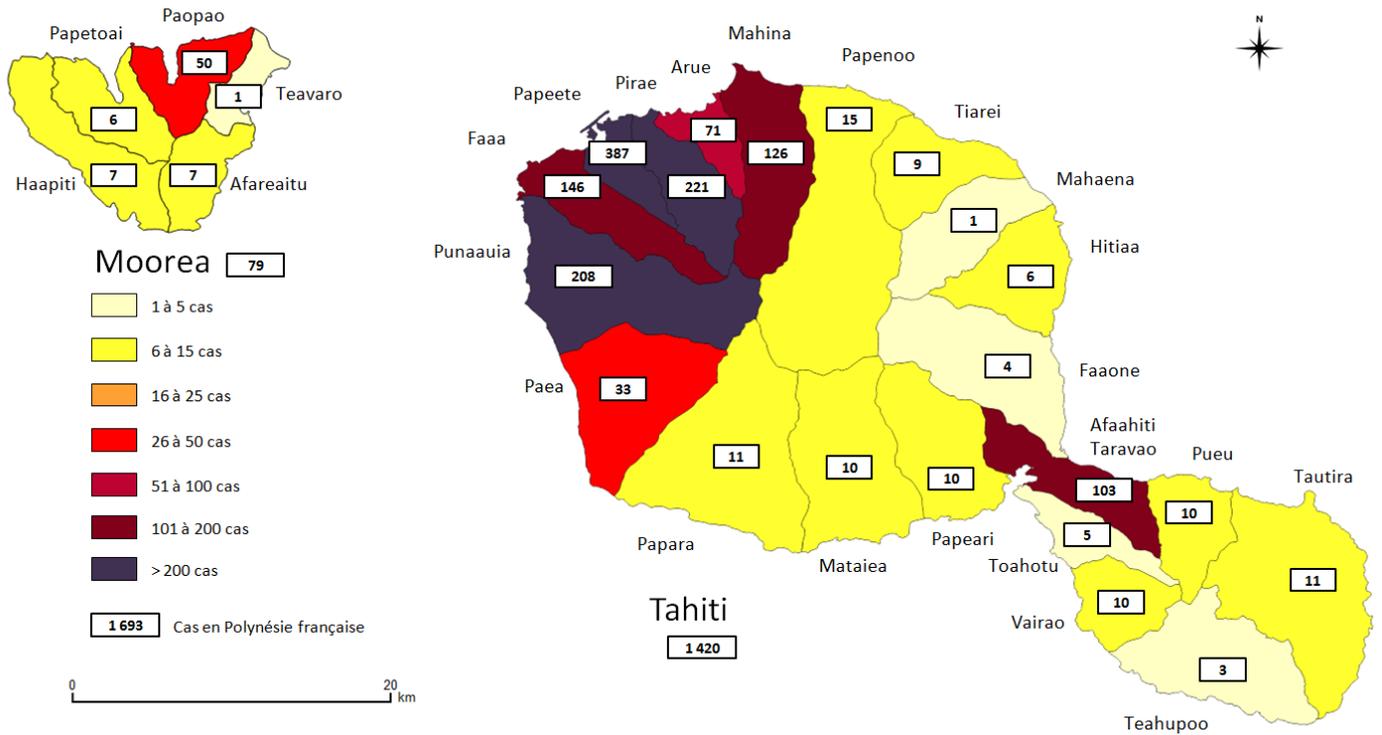
- protégez-vous des piqûres de moustiques pendant 10 jours (dormir sous moustiquaire en particulier)
- limitez vos déplacements, pour ne pas contaminer d'autres zones géographiques.

- Bilan de la quinzaine

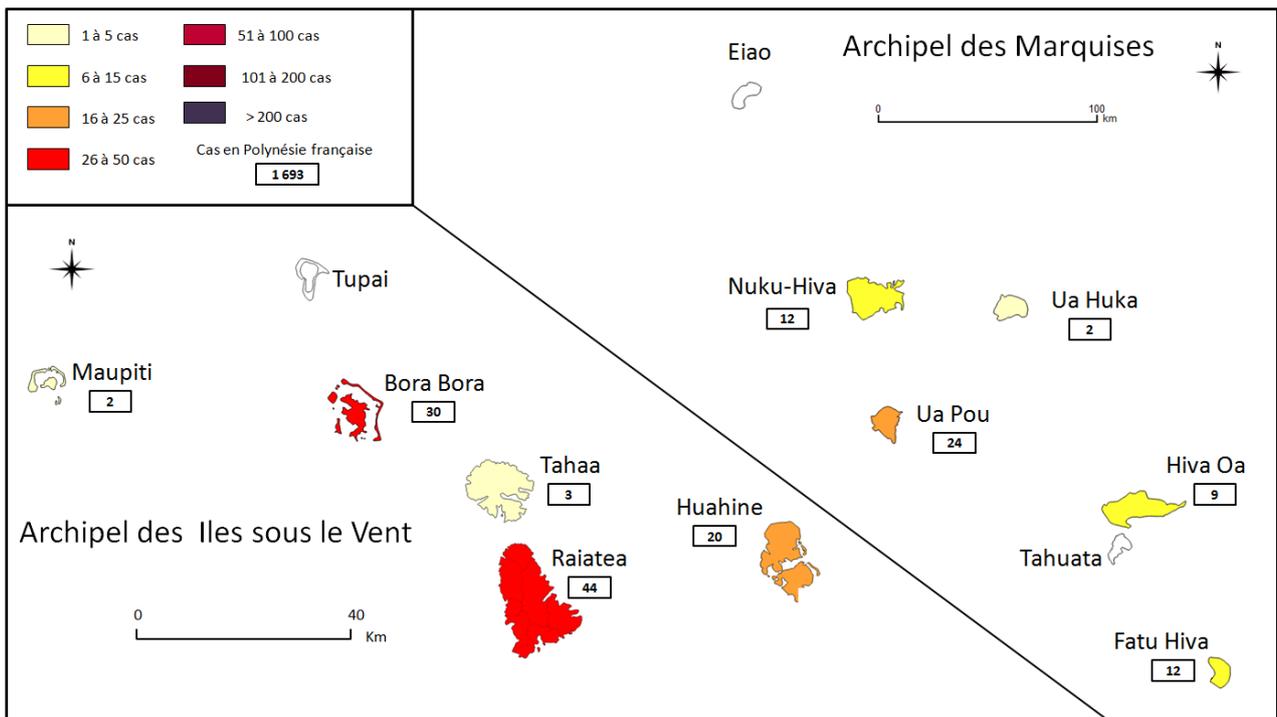
Semaine	Quinzaine 41-42	Depuis la semaine 6
Dengue non typée	24	167
Dengue 1 dont	2	297
hospitalisés	0	18
cas sévères	0	2
Dengue 2 dont	346	1 693
< 20 ans	196 (57%)	936 (55%)
hospitalisés	11 (3%)	69 (4%)
formes sévères	0	0
décès	0	0



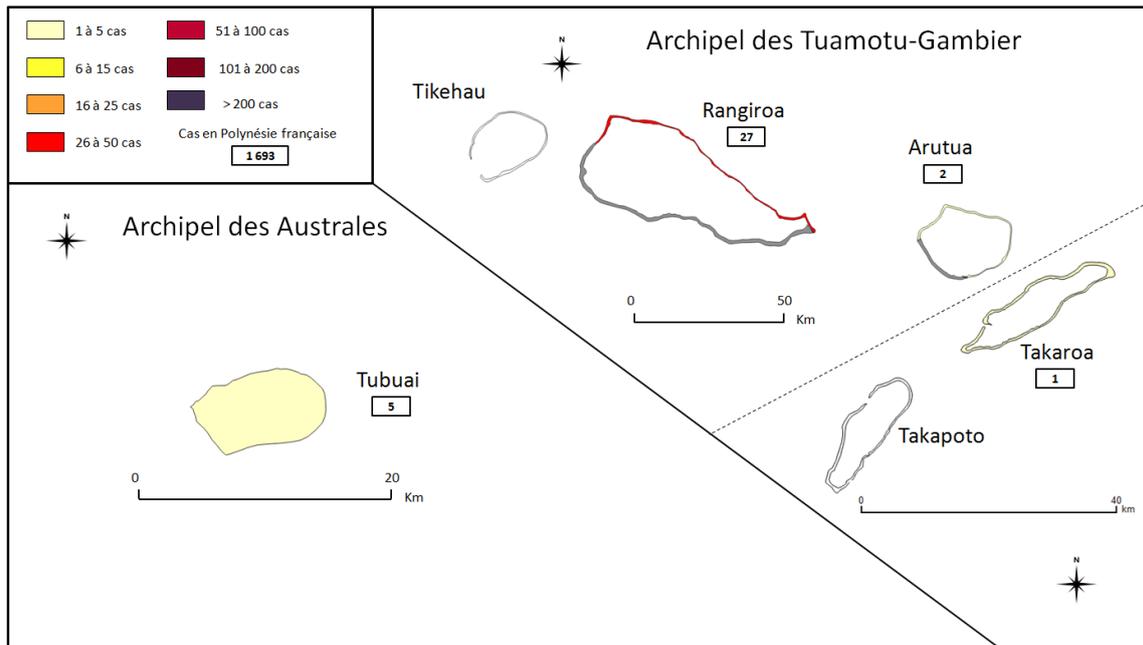
Nombre de cas de dengue 2 du 10 février au 28 octobre 2019
dans les Iles du Vent par commune



Nombre de cas de dengue 2 du 10 février au 28 octobre 2019
dans les Iles sous le Vent et l'archipel des Marquises



Nombre de cas de dengue 2 du 10 février au 28 octobre 2019 dans
l'archipel des Australes et dans l'archipel des Tuamotu-Gambier



Lutte contre la dengue

Pour lutter contre l'épidémie, il faut :

- Se protéger contre les piqûres de moustiques, particulièrement les personnes virémiques et leur entourage afin de réduire le risque de transmission secondaire (l'usage de la moustiquaire est recommandé pour les nourrissons et jeunes enfants).
- Eliminer les eaux stagnantes dans son environnement (une fois par semaine, il est essentiel de vider les soucoupes et petits récipients, vérifier l'écoulement des gouttières, protéger toute zone de stagnation d'eau douce, etc.).

La Direction de la santé invite les personnes à consulter rapidement un médecin en cas de fièvre d'apparition brutale accompagnée de maux de tête, de douleurs musculaires et articulaires, notamment les enfants et les personnes à risque. La consultation permettra de confirmer ou infirmer le diagnostic.

Grippe

- *Syndromes grippaux* : l'activité est en baisse par rapport à la quinzaine précédente ; 42 cas (22 en semaine 41 et 20 en semaine 42) ont été déclarés par les médecins sentinelles.
- *Cas confirmés* : une grippe B en semaine 41 et une grippe A H1N1 en semaine 42. Les deux patients ont nécessité une hospitalisation.

Recommandations

- Tenir les personnes fragiles (âgées, femmes enceintes, comorbidités sous ALD, etc.) à distance des personnes malades
- **Porter un masque en cas de toux** (en famille et dans les lieux publics)
- Eternuer dans sa manche ou en se couvrant la bouche avec un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique, puis le jeter à la poubelle.
- Se laver les mains fréquemment (après avoir éternué, s'être mouché ou être passé dans un lieu public fréquenté, etc.).

Leptospirose

Deux cas de leptospirose ont été déclarés à Tahiti au cours de cette quinzaine.

Le facteur de risque identifié est le jardinage/fa'a'apu.

Recommandations

- Le jardinage / fa'a'apu est un facteur de risque : port de gants et de chaussures fermées, surtout lorsqu'il pleut.
- Port de bottes / cuissardes lors de la pêche en eau douce
- Protection des plaies avec un pansement imperméable
- Limiter les contacts avec la boue et l'eau douce trouble (ne pas marcher pieds-nus ou en savates dans les flaques et eaux stagnantes, ne pas se baigner en eau trouble ou aux embouchures des rivières)
- Dératiser et contrôler la pullulation des rongeurs par la gestion des déchets
- Lavage et désinfection des plaies après toute exposition à risque
- **Consulter un médecin en urgence dès les premiers signes.**

Méningites

En semaine 42, un cas de méningite à éosinophile a été déclaré. Le facteur de risque identifié est la consommation de mitihue.

Prévention de la méningite à éosinophile

- Contrôler la pullulation des rongeurs (rats) par la gestion des déchets.
- Eradiquer autant que possible l'escargot *Achatina fulica* de son environnement.
- Éviter de consommer les crustacés crus et non préalablement congelés : chevrette (notamment dans le Taïoro et le mitihue), escargot, mollusque d'eau douce. Ils doivent être cuits ou congelés plus de 24 heures avant d'être consommés.
- Laver soigneusement les végétaux et tout ce qui aurait pu être souillé.
- Surveiller ce que les enfants mettent dans leur bouche, éviter qu'ils ne jouent avec des escargots ou des limaces.
- S'assurer que les enfants se lavent les mains après avoir joué par terre.

Diarrhée

Le nombre de cas déclarés s'élevait à 76 (45 cas en semaine 41 et 31 cas en semaine 42) dont 22% d'enfants de moins de 4 ans. L'activité est stable dans le réseau sentinelle par rapport à la quinzaine précédente.

Recommandations

- Lavage des mains fréquent, et notamment après être allé aux toilettes
- Nettoyage-désinfection quotidiens des toilettes et poignées de portes dans l'entourage d'un malade
- En cas de diarrhées et/ou vomissements, réhydrater la personne et consultez un médecin.

Rougeole (au 28 octobre 2019)

Une épidémie de rougeole est en cours en Nouvelle-Zélande. Du 1er janvier au 28 octobre 2019, 1 938 cas confirmés de rougeole ont été confirmés, dont 1 564 dans la région d'Auckland (soit, 81% des cas confirmés).

En Polynésie française, malgré l'excellente couverture vaccinale, l'apparition de cas rougeoles ne peut être exclue, notamment chez les personnes non ou mal vaccinées et celles nées avant 1995 n'ayant jamais eu cette maladie.

Le ministère de la santé de la Nouvelle Zélande a émis les recommandations suivantes pour les voyageurs se dirigeant vers Auckland:

- Les voyageurs doivent être vaccinés contre la rougeole au moins 2 semaines avant leurs voyages.
- Les enfants voyageant vers Auckland doivent être vaccinés à 12 mois.
- Les voyageurs avec des enfants de moins de 12 mois qui sont concernés par les risques de la rougeole peuvent contacter les professionnels de santé si besoin.

[<https://www.health.govt.nz/your-health/conditions-and-treatments/diseases-and-illnesses/measles/2019-measles-outbreak-information>]

Bureau de veille sanitaire

Tél : 40 48 82 01

Fax : 40 48 82 12

Email : veille@sante.gov.pf